



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24/07/2024

Date de la convocation : 17/07/2024	L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-quatre juillet à 18h30, le Conseil municipal de la commune de Lacrouzette, convoqué régulièrement, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur François BONO, Maire.
Membres en exercice : 17 Présents : 12 Votants : 17	Présents : Marie-Noëlle BENOIT, Elodie BOISSONNADE-CALVET, François BONO, Adrien BURATTO, Bernard CALVET, Françoise GAU, Philippe GIRBAS, Michel LIFFRAUD, Michel MUNOZ, Fabrice OLIVET, Maryse OULES, Valérie SEGUIER
Pour : 17 Contre : 0 Abstentions : 0	Représentés : Benoit BASTIE représenté par Adrien BURATTO, Catherine COMBES représentée par Maryse OULES, Bérangère DETOLSAN représentée par Valérie SEGUIER, Jean-Luc PISTRE représenté par François BONO, Pauline VIVIES représentée par Bernard CALVET
	Absents ou excusés :
Secrétaire de séance :	Valérie SEGUIER

DE_2024_052

Objet : Passage au Compte Financier Unique (CFU)

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article 205 de la loi de Finances 2024 généralisant le Compte Financier Unique au plus tard au titre de l'exercice 2026,

Vu la délibération DE_2022_029 du conseil municipal en date du 23/06/2022 portant adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2023 pour le budget communal,

La mise en place du Compte Financier Unique (CFU), qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion, vise plusieurs objectifs :

- Favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière,
- Améliorer la qualité des comptes,
- Simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

En mettant davantage en exergue les données comptables à côté des données budgétaires, le CFU permettra de mieux éclairer les assemblées délibérantes et pourra ainsi contribuer à enrichir le débat démocratique sur les finances locales.

À terme, le CFU et le rapport sur le CFU, composant un bloc cohérent, participeront avec les données ouvertes (« open data ») à moderniser l'information financière.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré lors d'un débat contradictoire :

APPROUVE la mise en place du Compte Financier Unique à partir de la gestion 2024 sur tous les budgets de la collectivité.

Fait et délibéré à Lacrouzette le 24 juillet 2024,

La secrétaire de séance,

Valérie SEGUIER

Le Maire,

François BONO

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse, sis 68 rue Raymond Raynal IV, B.P. 7007, 31068 Toulouse Cedex 07, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.
Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <https://www.telerecours.fr>.